

ANNONCE A PUBLIER**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)****PROCEDURE ADAPTEE**

(Articles R2123-1^{1°} + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)

Journal d'annonces légales (JAL)

- **Les Affiches de Grenoble : collectivites@affiches.fr**

I. Acheteur

Commune de la COTE SAINT ANDRE

Monsieur Le Maire

Adresse : Hôtel de Ville - 2 Rue de l'Hôtel de Ville – BP84

38261 LA COTE ST ANDRE cedex 01

Téléphone : 04.74.20.53.99

E.mail : contact@lacotesaintandre.fr

L'acheteur intervient en tant que Pouvoir Adjudicateur

II. Procédure de passation

Procédure adaptée (Articles R2123-11[°] + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)

III. Objet du marché

Aménagement de la rue de la Halle, rue des Moulins et du Château

IV. Calendrier d'exécution

Démarrage prévisionnel : Octobre 2024

V. Allotissement

Néant (Voir règlement de la consultation)

VI. Fractionnement

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle.

VII. Caractéristiques principales

Tranche ferme : Aménagement de a rue de la Halle sur 80ml.

Montée du Château en pavés type galets roulés / Aménagement d'un parking

Tranche Optionnelle : Aménagements ponctuels tronçon BCD rue de la Halle.

VIII. Variantes

Les variantes sont interdites.

IX. Obtention du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est délivré gratuitement par voie électronique en le téléchargeant sur le profil acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse <https://www.marches-securises.fr>

X. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Voir Règlement de la consultation.

XI. Date limite de réception des offres

Le vendredi 13 septembre 2024 à 12 heures dernier délai.

XII. Modalités de dépôt des offres

Les offres dématérialisées sont déposées sur le profil acheteur à l'adresse suivante pour les affiches : <https://www.marches-securises.fr>

Les modalités de dépôt sont précisées dans le règlement de consultation.

XIII. Délai de validité des offres

120 jours (cent vingt jours)

XIV. Critères de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

1. Valeur technique de l'offre - coef : 60 %
2. Prix - coef : 40 %

Les modalités de notation de chacun des critères sont fixées au règlement de consultation

XV. Modalités d'obtention des renseignements d'ordre administratif et/ou techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires les opérateurs peuvent déposer une demande sur le profil acheteur de la collectivité.

Une réponse leur sera transmise sous forme dématérialisée dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation.

XVI. Date d'envoi de l'avis à la publication

14 août 2024